



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 113152

Texte de la question

M. Jean-Michel Boucheron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les moyens mis à la disposition des établissements scolaires publics et privés sous contrat pour assurer leur mission de service public. Les restrictions budgétaires engagées depuis plusieurs années sont confirmées pour la rentrée scolaire de septembre 2011. Quelque 16 000 suppressions de postes sont ainsi prévues, portant à 66 000 le nombre de postes supprimés en cinq ans. Ces suppressions se traduiront par l'augmentation du nombre d'élèves par classe dans les écoles, les collèges et les lycées, par des fusions d'écoles et des fermetures de classes. Dans ces conditions, le corps enseignant et le personnel non enseignant seront placés devant des difficultés importantes, notamment pour assurer l'accompagnement des élèves en difficulté. Par ailleurs, le recrutement des enseignants devient problématique avec d'une part une précarisation d'une grande partie des enseignants titulaires et, d'autre part, l'instauration de nouveaux statuts (vacataires et contractuels) qui offrent une formation insuffisante. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend reconsidérer ses orientations et donner les moyens humains et matériels pour un système éducatif de qualité et garant de l'égalité des chances.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Boucheron](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113152

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7023

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)